



ARRETÉ DU PRÉSIDENT PORTANT ORGANISATION DES ENTRETIENS DE PROMOTION INTERNE SESSION 2021

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'OISE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions communes applicables aux cadres d'emplois de catégorie A de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les décrets portant statut particulier de chaque cadre d'emplois concerné ;

Vu l'arrêté en date du 6 mai 2021 du Président du Centre de Gestion de l'Oise fixant les lignes directrices de gestion dédiées à la promotion interne ;

Vu l'arrêté en date du 6 mai 2021 du Président du Centre de Gestion de l'Oise portant ouverture des présentations à la promotion interne pour l'année 2021 ;

Considérant les dossiers présentés avant la date limite fixée au 2 juillet 2021, après contrôle de la recevabilité des candidatures et application des critères tels que fixés par les lignes directrices de gestion dédiées à la promotion interne ;

Considérant la consultation des représentants des employeurs des collectivités affiliées ainsi que des représentants du personnel intervenue le 14 septembre 2021 et portant sur l'organisation des entretiens de promotion interne.

ARRÊTE

Article 1 :

En application des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne, ont été retenus pour participer à l'entretien de promotion interne les agents suivants classés par ordre alphabétique :

Pour l'accès au grade de rédacteur :

| Non Prénom Agent | Collectivité |
|----------------------|-------------------------|
| AUGER Julie | Hondainville |
| BAURIN Laetitia | Saint-Omer-en-Chaussée |
| COMMERE Nathalie | CCAS de Crépy-en-Valois |
| DELALEAU Isabelle | Margny-sur-Matz |
| DUCANCHEZ Delphine | Montmacq |
| FERRIOT Marielle | ACSO |
| JAY Karine | Margny-Lès-Compiègne |
| JULLIEN Karine | Lamorlaye |
| LEFEBVRE Isabelle | Canly |
| MAGALHAES Chantal | Avrechy |
| MARTINEZ-LOPEZ Alain | Méru |
| MICHOVSKI Valérie | Méru |
| NOEL Dominique | Thiers sur Thève |
| PARIS Marie-Laure | Bresles |
| PODEVIN Philippe | Méru |
| VERCOUSTRE Isabelle | Fresnières |

Pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

| Non Prénom Agent | Collectivité |
|---------------------------------|------------------------------|
| LOUVET Déborah | CC du Clermontois |
| MAUVIEL Fabienne | Agglomération du Beauvaisis |
| VINCENT-SULLY Fabienne | Centre de Gestion de l'Oise |
| WAILLIEZ-CHAUSSELET Séverine | Syndicat d'Energie de l'Oise |

Pour l'accès au grade de technicien :

| Non Prénom Agent | Collectivité |
|------------------|------------------|
| FERNANDES Manuel | Montataire |
| LECLUSE Frédéric | Sainte-Geneviève |
| MORIN Jean-Marie | Breteuil |

Pour l'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe :

| Non Prénom Agent | Collectivité |
|--------------------|-----------------|
| VANDENBROCK Cédric | Crépy-en-Valois |

Pour l'accès au grade d'animateur :

| Non Prénom Agent | Collectivité |
|------------------|-----------------|
| COURTOIS Ingrid | SIVU Rural'Oise |
| DUCATEZ Thomas | Pierrefonds |

Pour l'accès au grade d'ingénieur :

| Non Prénom Agent | Collectivité |
|--------------------------|---|
| BELLANCE Anne-Lise | Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche |
| GOULART FROEHLICH Cédric | Montataire |
| MERCIER Romain | CC du Clermontois |
| VENDEWOORRE Alain | Syndicat d'Energie de l'Oise |

Pour l'accès au grade d'attaché :

| Non Prénom Agent | Collectivité |
|---------------------|------------------------|
| ALARIC Martine | Chambly |
| BATTEUX Laurent | Clermont |
| CORDIER Gilles | CC du Pays de Valois |
| DE LACOSTE Sophie | Chantilly |
| DELILLE Bénédicte | CC du Pays de Valois |
| DOUCOURE Marjorie | Verberie |
| DUPONT Isabelle | Montataire |
| MALOINGNE Alexandra | CC du Liancourtois |
| MAUBON Nadine | Pont-Sainte-Maxence |
| MONTAIGNE Florence | SMDO |
| MONTROZIER Nadège | Méru |
| PAYEN Christophe | Villers Sous Saint Leu |
| RETOURNE Séverine | CC Thelloise |

Article 2 :

Les entretiens seront organisés **les mardi 12 et mercredi 13 octobre 2021** dans les locaux du Centre de gestion de l'Oise sis 2 rue Jean Monnet à Beauvais.

Chaque agent recevra une convocation précisant la date et son heure de passage.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site internet www.cdg60.com.

De la même façon, les lignes directrices de gestion dédiées à la promotion interne mutualisée par le Centre de Gestion de l'Oise sont consultables sur le site du CDG.

Article 3 :

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise, sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 20 septembre 2021

LE PRESIDENT

Alain VASSELLE

